



Conseil d'établissement

Convocation à la séance ordinaire du 13 mai 2008

Salon du personnel de l'école

19h15 à 21h30

Projet d'ordre du jour

Durée	No	Sujet	Objet
	1-	Accueil a) Présences et quorum	Constat
15 min.	2-	Questions du public	Information
	3-	Adoption de l'ordre du jour	Adoption
	4-	Adoption du procès-verbal du 1 ^{er} avril 2008	Adoption
	5-	Suivis au procès-verbal	Informations
	6-	Correspondances : a) Rapport annuel 2006-2007 de la CS b) Pamphlet Éthique et culture religieuse c) Campagnes de financement	Informations
	7-	Les Rapports et la Reddition de comptes : a) Rapport du président, b) Rapport de la directrice, c) Reddition de comptes de la directrice en vertu des articles 96.13.4 et 96.24 de la <i>LIP</i>	Informations

Durée	No	Sujet	Objet
	8-	Travaux du conseil : a) Projet École secondaire le Carrefour b) Accueil du préscolaire c) Sorties de fin d'année d) Sortie des 6 ^e année e) Photos scolaires f) Politique des frais aux dîneurs	Résolution Approbation Approbation Approbation Approbation Consultation
	9-	Affaires nouvelles : a) Classes l'an prochain b) Analyse de situation (résultats) c) Campagne de financement 2008-2009 c) Suivi au code de vie d) Aménagement de la cour e) Dernière rencontre	Informations
	10-	Rapport aux membres parents, de la personne déléguée au comité de parents de la commission scolaire. Mot des enseignants Mot du service de garde	Informations
	11-	Levée de la séance	Adoption

Benoît Fortin
Président

Evelyne Gosselin
Directrice



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 13 mai 2008

Procès-verbal

No	Sujet	Objet
1-	<p>Accueil</p> <p>a) Présences et quorum</p> <p>Sont présentes : Mesdames Nancy Consigny Evelyne Gosselin Dominique Julien Marie-Andrée Michaud Johanne Samson Sylvie Plouffe</p> <p>Messieurs Benoît Fortin Louis-Frédéric Lessard Denis Rivest</p> <p>Monsieur Benoît Fortin ouvre la séance après avoir constaté qu'il y a quorum.</p>	Constat
2-	<p>Questions du public</p> <p>Monsieur Duc Han Nguyen voudrait avoir des précisions sur la procédure utilisée pour la sélection des parents qui ont reçu le questionnaire concernant le projet éducatif.</p> <p>Madame Evelyne Gosselin précise qu'une lettre a été envoyée à tous les parents de l'école. Seulement 10 parents ont demandé et retourné le questionnaire. Toutes les réponses ont été acheminées à madame Eve d'Anjou qui en a fait l'analyse. Madame Evelyne Gosselin fera la présentation des résultats obtenus au point 10b.</p>	Information
3-	<p>Adoption de l'ordre du jour</p> <p>Il est proposé par madame Marie-Andrée Michaud, et résolu : Que l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé. Adopté à l'unanimité.</p>	Adoption

No	Sujet	Objet
4-	<p>Adoption du procès-verbal du 1^{er} avril 2008</p> <p>Il est proposé par monsieur Denis Rivest, et résolu : Que le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 1^{er} avril 2008 soit adopté tel que déposé. Adopté à l'unanimité.</p>	Adoption
5-	<p>Suivis au procès-verbal</p> <p>Madame Evelyne Gosselin nous informe que monsieur Côté, policier communautaire, présentera aux parents de l'école une conférence sur l'intimidation le mercredi 14 mai. Comme très peu de parents ont répondu à l'invitation, un troisième rappel aux parents a été fait aujourd'hui.</p>	Informations
6-	<p>Correspondances :</p> <p>a) Rapport annuel 2006-2007 de la CS</p> <p>Madame Evelyne Gosselin nous remet une copie du Rapport annuel 2006-2007 de la Commission scolaire et nous informe que le document est aussi disponible sur le site de la Commission scolaire.</p> <p>b) Pamphlet Éthique et culture religieuse</p> <p>Madame Evelyne Gosselin nous informe que le pamphlet Éthique et culture religieuse sera remis aux parents par le courrier de jeudi.</p> <p>c) Campagnes de financement</p> <p>Madame Evelyne Gosselin nous informe qu'elle a reçu de la publicité pour plusieurs campagnes de financement. Elle nous rappelle la nouvelle politique qui interdit la vente de produit de chocolat.</p>	Informations

No	Sujet	Objet
7-	<p>Les Rapports et la Reddition de comptes :</p> <p>a) Rapport du président, Monsieur Benoît Fortin nous informe qu'il a lui aussi reçu beaucoup de publicité pour des campagnes de financement.</p> <p>b) Rapport de la directrice, Madame Evelyne Gosselin nous informe que l'analyse du projet éducatif est complétée. La prochaine étape consiste à faire ressortir les nouvelles orientations.</p> <p>d) Reddition de comptes de la directrice en vertu des articles 96.13.4 et 96.24 de la <i>LIP</i> Madame Evelyne Gosselin nous informe que depuis l'entrée en vigueur du nouveau code de vie, le personnel et les enfants constatent une amélioration : les récréations sont moins houleuses, les déplacements dans l'école moins bruyants. À la première retenue, il y avait une vingtaine d'enfants. À la deuxième, il y en avait une quinzaine et un peu moins d'une dizaine à la troisième. L'affectation du personnel enseignant pour l'année 2008-2009 sera faite au début du mois de juin.</p>	<p>Informations</p>

No	Sujet	Objet
8-	<p>Travaux du conseil :</p> <p>a) Projet École secondaire le Carrefour</p> <p>Il est proposé par monsieur Denis Rivest, et résolu : Que le projet École secondaire le Carrefour soit approuvé tel que déposé. Adopté à la majorité. 1 abstention. Résolution #CÉ 282 07/08-008</p>	Résolution
	<p>b) Entrée progressive à l'éducation préscolaire</p> <p>Il est proposé par madame Nancy Consigny, et résolu : Que l'entrée progressive à l'éducation préscolaire pour l'année 2008-2009 soit approuvée tel que déposée. Adoptée à l'unanimité. Résolution #CÉ 282 07/08-009</p>	Approbation
	<p>c) Activités hors-classe</p> <p>Il est proposé par madame Dominique Julien, et résolu : Que les activités hors-classe proposées par les enseignants soient approuvées tel que déposées. Adoptées à l'unanimité. Résolution #CÉ 282 07/08-010</p>	Approbation
	<p>d) Activité fin d'année 6^e année</p> <p>Il est proposé par monsieur Louis Frédéric Lessard, et résolu : Que la suggestion de faire payer par le conseil d'établissement un montant maximum de 500\$ pour l'activité de fin d'année 6^e année soit approuvée tel que déposée. Adoptée à l'unanimité. Résolution #CÉ 282 07/08-011</p>	Approbation
	<p>e) Photos scolaires</p> <p>Il est proposé par madame Nancy Consigny, et résolu : Que le contrat avec La boîte à photos soit reconduit tel que déposé. Adoptée à l'unanimité. Résolution #CÉ 282 07/08-011</p>	Approbation

No	Sujet	Objet
	<p>f) Politique des frais aux dîneurs</p> <p>Madame Evelyne Gosselin nous remet le projet de politique relative aux services aux dîneurs.</p> <p>Affaires nouvelles :</p> <p>a) Classes l'an prochain</p> <p>Madame Evelyne Gosselin nous fait le portrait de l'école pour l'année 2008-2009 : 31 élèves au préscolaire, 44 en 1^{ère} année, 36 en 2^e année, 43 en 3^e année, 45 en 4^e année, 33 en 5^e année et 69 en 6^e année. Il y aura une classe multi âges pour les élèves de 3^e et 4^e année ainsi qu'une classe multi âges pour les élèves de 5^e et 6^e année. De plus, 7 élèves devront être déplacés.</p> <p>b) Analyse de situation (résultats)</p> <p>Madame Evelyne Gosselin nous présente les résultats de l'analyse de la situation.</p> <p>c) Campagne de financement 2008-2009</p> <p>9- Après discussion, il est suggéré de valider certaines informations sur les produits suggérés avant de faire un choix définitif.</p> <p>d) Suivi au code de vie</p> <p>Tous les intervenants constatent que le resserrement porte fruit, le climat de l'école s'est assaini. Madame Dominique Julien émet le commentaire qu'au début de la nouvelle application, beaucoup de numéros ont été inscrits aux agendas des enfants.</p> <p>e) Aménagement de la cour</p> <p>Un comité sera formé et établira un plan pour agrémenter la cour de nouveaux modules.</p> <p>f) Dernière rencontre</p> <p>Un léger goûter sera offert pour la dernière rencontre.</p>	<p>Consultation</p> <p>Informations</p>

No	Sujet	Objet
10-	<p>Rapport aux membres parents, de la personne déléguée au comité de parents de la Commission scolaire.</p> <p>Mot des enseignants</p> <p>Madame Johanne Samson nous informe que les enfants ont démontré beaucoup d'intérêt lors de la venue des auteurs. Le Bédéiste a su captiver l'attention de tous, autant les garçons que les filles. L'exposition des œuvres faites par les enfants a enjolivé les corridors de l'école et a été appréciée de tous.</p> <p>Monsieur Denis Rivest nous informe que l'équipe de Volleyball s'est classée pour le quart de finale du tournoi de la Commission scolaire. Une quarantaine d'équipes y participaient. Le taux de participation au Défi moi j'croque a été de 84%. Le spectacle de pyramides a été présenté uniquement aux élèves de l'école, puisque la capacité du gymnase ne peut accueillir à la fois les parents et les élèves. Le mois de mai étant consacré à l'activité physique, une récréation par semaine sera allongée et les enfants seront invités à participer à une activité spéciale.</p> <p>Mot du service de garde</p> <p>Madame Sylvie Plouffe nous informe que les inscriptions pour l'année 2008-2009 sont en cours. En date d'aujourd'hui, 152 enfants se sont inscrits. De ce nombre, 117 seront réguliers et 35 sporadiques.</p> <p>Les réservations pour les activités proposées aux enfants lors des journées pédagogiques sont complétées et devront être approuvées à la prochaine rencontre.</p>	Informations

No	Sujet	Objet
11-	<p>Levée de la séance</p> <p>Tous les sujets de l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par monsieur Benoît Fortin et résolu :</p> <p>Que la séance soit levée à 20h45.</p> <p>Adoptée à l'unanimité.</p>	Adoption

Benoît Fortin
Président

Evelyne Gosselin
Directrice

Sylvie Plouffe
Secrétaire

Résolution Grille-matières

282-CÉ
07/08-006

PRÉAMBULE Le Nouveau Régime Pédagogique stipule que dès septembre 2008 devra apparaître à la grille-matières, le nouveau programme d'éthique et culture religieuse.

CONSIDÉRANT que l'article 86 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école Les Marguerite, le mandat d'approuver la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par la direction;

CONSIDÉRANT que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

CONSIDÉRANT que la proposition déposée par la direction respecte les programmes d'enseignement, le *Régime pédagogique*, les encadrements de *l'Entente nationale et le projet éducatif de l'école*;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 89.1 de la *LIP*, les représentants des parents considèrent qu'ils n'ont pas besoin de consulter l'ensemble des parents sur cette question reliée aux services éducatifs et qu'ils sont prêts à donner leur avis pour que le conseil d'établissement puisse approuver ou non le projet déposé par la direction;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nancy Consigny il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option telle que proposée par la direction pour l'année scolaire 2008-2009, dont une copie est jointe en annexe (no :006) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution

Budget du CÉ 2008-2009- Prévisions

282 - CÉ
08/09-002 -

PRÉAMBULE Le budget du CÉ est donné en fonction du nombre d'élèves à l'école. Le résiduel de l'année précédente est ajouté au montant. Ce budget sert au fonctionnement du CÉ.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit adopter son budget annuel;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 275, 2^e par. de *la LIP*, la commission scolaire a fait connaître l'allocation dévolue à chaque conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que Madame Evelyne Gosselin directrice de l'école a élaboré un projet de budget;

CONSIDÉRANT que ce projet tient compte du solde de l'année dernière et des revenus de l'année en cours;

CONSIDÉRANT que le projet de budget du conseil d'établissement de l'école Les Marguerite, maintient l'équilibre entre les prévisions de revenus et les prévisions de dépenses;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de _____ il est résolu à _____:

D'ADOPTER le budget du conseil d'établissement 2008-2009 tel que proposé, dont une copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

DE MANDATER Madame Evelyne Gosselin pour qu'elle rende compte au conseil de l'état du budget en cours d'année;

Président
23-09-08



Résolution

Bilan du CÉ

282 - CÉ
07/08-

PRÉAMBULE Chaque année, le conseil d'établissement travaille des dossiers plus en profondeur.

CONSIDÉRANT que l'article 82 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, prescrit que le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités;

CONSIDÉRANT qu'un projet de bilan de nos activités a été préparé par Monsieur Benoit Fortin et Madame Evelyne Gosselin ;

CONSIDÉRANT que les membres ont eu l'opportunité de modifier ou d'enrichir ce projet;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de _____, il est résolu à _____;

D'ADOPTER le bilan des activités du conseil d'établissement de l'école Les Marguerite qui sera annexé au rapport annuel de l'école, dont une copie est jointe en annexe (no :) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER Monsieur le président pour qu'il en fasse la présentation lors de l'assemblée générale annuelle des parents;

DE MANDATER Madame la directrice pour qu'elle en fasse la présentation lors d'une assemblée générale du personnel de l'école;

DE MANDATER Madame la directrice pour qu'elle fasse parvenir à la Commission scolaire des Patriotes une copie du rapport annuel des activités du conseil d'établissement 2007-2008 de l'école Les Marguerite accompagnée de la présente résolution.

Benoit Fortin
Président
17-06-08



Résolution

Prévision budgétaires de l'école

Les Marguerite

282 - CÉ
07/08-

PRÉAMBULE Le service des ressources financières s'occupe d'entrer les données et subventions venant du Mels. La direction n'a qu'à ventiler la partie A du budget.

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par la directrice, et de le soumettre à l'approbation de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la proposition qui est faite par la directrice de l'école est sur la base de notre prévision d'inscriptions pour la prochaine année scolaire et qu'elle maintient l'équilibre entre les revenus et les dépenses;

CONSIDÉRANT que la proposition préparée par Madame Evelyne Gosselin comprend les revenus du service de garde et ceux du fonds à destination spéciale de l'école;

CONSIDÉRANT que la proposition préparée par Madame Evelyne Gosselin respecte les priorités et besoins de l'école Les Marguerite pour l'année scolaire 2008-2009



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de _____ il est résolu à _____:

D'ADOPTER le projet de budget de l'école Les Marguerite pour l'année scolaire 2008-2009 tel que proposé par Madame Evelyne Gosselin, directrice, dont une copie est jointe (no : _____) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER Madame Evelyne Gosselin pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget à la Commission scolaire des Patriotes pour qu'elle l'approuve;

D'AUTORISER Madame la directrice à faire des transferts d'enveloppes budgétaires afin de répondre à des besoins urgents de l'école. En pareil cas, elle devra présenter et faire adopter ces changements, dès la séance suivante du conseil d'établissement de l'école Les Marguerite



Résolution

Programmation des activités 2008-2009

282 - CÉ
08/09 - 003

PRÉAMBULE Les activités éducatives sont choisies par les enseignantes en fonction de leur groupe d'élèves et des objectifs qu'elles veulent travailler cette année. Le montant des activités respecte les principes de frais chargés aux parents que nous avons adoptés au printemps.

CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école Les Marguerite, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Madame la directrice;

CONSIDÉRANT que la proposition de Madame la directrice a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1^{er} par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Sophie Parent, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la programmation des activités proposée par madame la directrice, dont une copie est jointe (no : CÉ 08/09-003) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

D'ADOPTER que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2008-2009;

D'INSÉRER au budget de l'école les dépenses et les revenus générés par cette programmation.

Président
2008-09-23